

Arrondissement de Cérét



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS

A l'attention des agents
et de tout utilisateur des bâtiments communaux

Tél. : 04 68 83 17 64
Fax : 04 68 83 55 87
Email : contact@stjeanpladecorts.fr

NOTE DE SERVICE

Plan de sobriété énergétique de la commune de Saint-Jean Pla de Corts A l'attention des usagers des bâtiments publics

La commune de Saint-Jean Pla de Corts s'inscrit, sans délai, dans un plan de sobriété énergétique.

Désormais, tous les bâtiments communaux font l'objet des mesures suivantes :

- **Régulation de la température à 19° maximum dans les bâtiments occupés ou neutralisation de la climatisation dès que les températures sont clémentes**
- **Baisse du thermostat de l'eau des vestiaires du stade**
- **Coupure de l'eau chaude dans tous les bâtiments (sauf établissement scolaire, de santé et vestiaires) impliquant les agents d'entretien d'utiliser les serpillières avec de l'eau froide**
- **Interdiction de l'usage d'appareils énergivores tels que chauffage d'appoint...**
- **Mobiliser dans la mesure du possible les batteries des ordinateurs portables et ne pas les charger sur secteur qu'au besoin**
- **Pour les services techniques : optimiser au mieux les charges électriques des véhicules (Kangoo et Glutton)**

Les utilisateurs et agents évoluant dans les locaux municipaux sont invités à vérifier l'extinction des éclairages sitôt la journée terminée de même que tous les appareillages utilisés (ordinateurs, photocopieurs, climatisation...).

Ils éviteront par ailleurs, dans la mesure du possible, la mise en veille de tout appareil la nuit en privilégiant l'extinction totale.

En ce qui concerne l'éclairage public communal, il est allumé par alternance, les frontons des bâtiments communaux, (notamment Hôtel de Ville, la Chapelle St Sébastien...) seront éteints et les intersections où la lumière n'est pas obligatoire telles que certains giratoires, seront neutralisés.

Je sais pouvoir faire appel au bon sens de tous et au civisme de chacun dans l'application de la présente note de service **qui prend effet dès sa notification** pour que nos gestes au quotidien participent aux efforts de préservation et d'économie de l'énergie.



Le 1^{er} Adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux
Élu référent à la sobriété énergétique
Michel ANDRODIAS